



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Parc national
de la Vanoise

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-07

BILAN 2025 DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028 VALANT BILAN GLOBAL DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2026 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 12/02/2026,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2025 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère en chargé de l'écologie.**

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R 331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée en visioconférence, le 11 mars 2026

La Présidente du conseil d'administration,



PARC NATIONAL
DE LA VANOISE

Rozenn HARS

135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE